

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 11 octobre 2016 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

16-10-273

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - séance ordinaire du 12 septembre 2016
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Entente des Grandes-Seigneuries – demande de signature –municipalité de Saint-Philippe
6. Rôle triennal d'évaluation - sommaire du rôle – dépôt
7. Travaux d'aménagement – 205/207
 - .1 date des travaux
 - .2 autorisation d'achats
8. Politique de gestion intégrée des ressources documentaires
9. Plan des mesures d'urgence
 - .1 paiement des participants aux formations/exercices
10. Entretien des fossés – montée Grande-Ligne
 - .1 demande lot p-101
 - .2 avis de motion – règlement de tarification
11. Entente pour les services de gestion de la formation en sécurité incendie – MRC Beauharnois-Salaberry
12. Environnement
 - .1 collecte de résidus verts
 - .2 rencontre publique - règlement

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13. Adoption des dépenses –septembre 2016
14. Rapport financier mensuel – 31 août 2016
15. Ressources humaines
 - .1 stagiaire-recrû - service de sécurité des incendies – Gabriel Côté
 - .2 *Formation des officiers*
16. Achats – services
 - .1 nettoyage de la conduite d'égout sanitaire – rue Beaulieu
 - .2 sel et agrégats – entretien routier en saison hivernale 2016-2017
 - .1 achat
 - .3 casque de pompier noir
 - .4 remorque d'arrosage – réparation
 - .5 pompes – poste pp4 (forgeron) - suivi
17. Demande à la CPTAQ – pont Bourcier, montée de la rivière des Fèves
18. Autorisation d'occupation du domaine public
 - .1 vélo d'automne – comité des loisirs
 - .2 halloween – service de sécurité des incendies

DOSSIERS D'INFORMATION

19. Correspondance au conseil
20. Démission - Nathalie Roy - directrice de l'OMH
21. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis de construction – septembre 2016
 - .2 Rapport d'intervention en incendie
22. Rapport des représentants des comités
 - .1 Culture, bibliothèque et patrimoine
 - .2 Embellissement

- .3 Environnement
- .4 Loisirs
- .5 Vie communautaire et sociale
- .6 Voirie
- .7 Sécurité en incendie
- .8 *OMH*
- .9 *Sécurité publique*
- 23. Varia
- 24. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
- 25. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal - séance ordinaire du 12 septembre 2016

16-10-274

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Il n'y a pas de suivi à effectuer.

4. Première période de questions du public

Il n'y a pas de question du public.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Entente des Grandes-Seigneuries – demande de signature – Ville de Saint-Philippe

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. Rôle triennal d'évaluation - sommaire du rôle – dépôt

Il est déposé par le directeur général monsieur Michel Morneau le sommaire du rôle d'évaluation de l'année 2017. Madame la mairesse Francine Daigle fait état brièvement du contenu et des démarches d'étude de la taxation pour l'an 2017.

7. Travaux d'aménagement – 205/207

7.1 Date des travaux

Madame la mairesse Francine Daigle spécifie que des travaux de plantations d'arbres débuteront vers la mi-octobre afin d'embellir et verdifier le noyau villageois. Les travaux se poursuivront au printemps lorsque la municipalité aura obtenu les autorisations nécessaires des demandes de subvention.

7.2 Autorisation d'achats

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier débutera des travaux de plantation d'arbres à l'intérieur du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prévoir la fourniture de services et de biens afin de mener à bien ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-275

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau

à acquérir 39 arbres chez le fournisseur Cramer au montant d'au plus 10 000\$ plus les taxes et la livraison, l'ensemble conformément à la recommandation de monsieur Normand Guénette architecte-paysagiste;

à acquérir la terre et les fournitures, par exemple les tuteurs et les attaches du fournisseur de son choix;

D'engager Glaude mini-excavation au taux de 90\$ de l'heure, année 2016;

D'engager madame Francine Beaudet au taux de 35\$ de l'heure, taux 2016;

D'engager Ferme Jybault senc. au taux de son contrat en vigueur, en supplément d'heures au contrat de l'année 2016;

D'engager, au besoin, un surnuméraire voirie.

ADOPTÉ

8. Politique de gestion intégrée des ressources documentaires

CONSIDÉRANT les obligations légales de la municipalité de Saint-Urbain-Premier notamment en matière d'archives, de technologie de l'information, d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT l'article 6 de la Loi sur les archives stipulant que les organismes publics adoptent une politique de gestion de leurs documents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite assurer une organisation efficace de l'information et une saine gestion des documents produits ou reçus;

CONSIDÉRANT le diagnostic du directeur général monsieur Michel Morneau sur l'état de l'archivage à la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-276

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter la politique de gestion intégrée des ressources documentaires telle que déposée par le directeur général monsieur Michel Morneau;

ADOPTÉ

9. Plan des mesures d'urgence

9.1 Paiement des participants aux formations/exercices

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de Saint-Urbain-Premier d'avoir un plan de mesures d'urgence et de le maintenir en vertu de la Loi sur la sécurité civile (LRQ, c. S-2.3);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit former adéquatement les responsables du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU);

CONSIDÉRANT QU' il est impératif d'assurer un noyau de ressources mobilisatrices aux fins d'intervention décisionnelle avant, pendant et après un sinistre ;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-277

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à payer les employés municipaux et les fournisseurs pour la formation et les pratiques en lien avec la préparation et le maintien des mesures d'urgence;

De mettre en place un dédommagement aux autres participants du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU); qu'un montant de 60\$ (par rencontre ou formation d'une durée de 3 heures) soit alloué à chaque participant n'ayant pas le statut d'employé ou de fournisseur;

ADOPTÉ

10. Entretien des fossés – montée Grande-Ligne

10.1 Demande lot p-101

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-François Touchette visant à reprofiler le fossé de la montée Grande-Ligne côté nord limitrophe au lot p-101 déposée le 5 octobre dernier au directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des travaux sur 526 mètres de fossé public;

CONSIDÉRANT la politique d'entretien des fossés de chemin en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le fossé du chemin n'a aucunement besoin d'entretien alors que le bénéfice reçu est établi à l'agriculteur;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-278

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux de reprofilage du fossé de chemin sur une longueur de 526 mètres;

De respecter la politique d'entretien des fossés de chemin en vigueur et les règlements en urbanisme;

D'autoriser monsieur Jean-François Touchette représentant de Gestion Jean-François Touchette à effectuer les travaux à même l'emprise publique;

Que la municipalité peut mandater aux frais du demandeur un surveillant de chantier afin de s'assurer du respect des obligations et exigences municipales.

Qu'advenant que les travaux ne satisfassent pas la municipalité de Saint-Urbain-Premier, elle se garde le droit de reprendre aux frais du demandeur les travaux et que ce dernier assume l'entièreté des coûts.

ADOPTÉ

10.2 Avis de motion – règlement de tarification

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Michel Hamelin, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de tarification en vigueur afin de tarifier les coûts d'étude, de surveillance et d'entretien d'un fossé municipal.

11. Entente pour les services de gestion de la formation en sécurité incendie – MRC Beauharnois-Salaberry

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) annonçait le 12 décembre 2014, la mise sur pied d'un « programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry se charge de la gestion du programme et par le fait même de l'organisation des formations;

CONSIDÉRANT les bénéficiaires relevés par la municipalité de Saint-Urbain-Premier à former, via la MRC de Beauharnois-Salaberry, les ressources humaines en incendie;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-279

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer l'entente pour les services de gestion de la formation en sécurité incendie avec la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ADOPTÉ

12. Environnement

12.1. Collecte de résidus verts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire préserver la qualité de vie de ses citoyens et incite la population à contribuer à l'effort provincial de réduction de l'enfouissement des matières résiduelles et l'atteinte des objectifs de récupération de la Politique de gestion des matières résiduelles du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire contribuer à la mise en œuvre des actions prévues selon les orientations et objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite détourner à la source le plus de matières non assimilables aux ordures;

CONSIDÉRANT QUE les feuilles et les résidus de jardins sont des matières lourdes qui augmentent le tonnage, lorsque déposés aux déchets;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-280

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'organiser une collecte spéciale les 24 octobre et 7 novembre prochain visant la collecte de résidus verts.

De mettre gratuitement à la disponibilité des résidents 10 sacs de carton jusqu'à épuisement de cet inventaire.

ADOPTÉ

12.2. Rencontre publique - règlement

Madame la mairesse Francine Daigle indique qu'aura lieu pour la population une présentation le 27 octobre prochain au centre municipal afin de vulgariser le règlement numéro 360-16 portant sur la gestion des matières résiduelles

APPROBATION DU CONSEIL

13. Adoption des dépenses – septembre 2016

16-10-281

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 13 septembre 2016 au 11 octobre 2016 inclusivement, totalisant un montant de 145 006.74 \$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

14. Rapport financier mensuel – 31 août 2016

Le rapport financier mensuel du mois d'août 2016 du directeur général est déposé.

15. Ressources humaines

15.1. Stagiaire-recrû - service de sécurité des incendies – Gabriel Côté

CONSIDÉRANT les conditions d'embauche du règlement de création du Service de Sécurité en Incendie numéro 362-16;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible, un candidat doit répondre à une série d'exigences;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur le directeur du Service de Sécurité en incendie Philippe Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-282

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'embauche à titre de stagiaire-recrû monsieur Gabriel Côté.

Qu'une probation minimale d'un an est requise à cet effet.

ADOPTÉ

15.2. Formation des officiers

CONSIDÉRANT l'offre du Collègue Montmorency d'offrir à la caserne de L'Île-Perrot la formation Instruction 1 / Officier 1;

CONSIDÉRANT QUE cette formation n'est pas obligatoire pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-283

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'inscription de messieurs Danny Brais, Éric Veillette et Philippe Thibault à la formation Officier 1 du collègue Montmorency, les cours offerts à la Ville de L'Île-Perrot.

Que les coûts de la formation sont assumés par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et ce, sous preuve de diplomation.

Que la municipalité ne débourse aucuns autres frais.

Que le temps de formation est à la charge du demandeur.

ADOPTÉ

16 Achats – services

16.1. Nettoyage de la conduite d'égout sanitaire – rue Beaulieu

CONSIDÉRANT l'analyse de la firme Avizo inc. du poste de pompage pp4 (Forgeron);

CONSIDÉRANT les conclusions de cette étude;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-284

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le nettoyage de la conduite sous pression de la rue Beaulieu, du poste de pompage PP4 (Forgeron) jusqu'à la rue Principale par le fournisseur Veolia conformément à la soumission numéro 6183-12972 datée du 22 septembre 2016 au montant de 2 610.29\$.

ADOPTÉ

16.2. Sel et agrégats – entretien routier en saison hivernale 2016-2017

16.2.1 Achat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prévoir ses stocks afin d'assurer l'entretien routier de la saison hivernale 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-285

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à acquérir au plus 100 tonnes de sel chez le fournisseur Technologie de dégivrage Cargill désigné par l'Union des municipalités du Québec CS-20162017 selon les besoins établis dans la saison.

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à acquérir au plus 80 tonnes d'agrégats de type AB-10 chez le fournisseur Eco-forma.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette occupe son siège à 21h10.

16.3. Casque de pompier noir

CONSIDÉRANT l'engagement d'un stagiaire-recrû du nom de Gabriel Côté;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-286

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'achat d'un casque noir chez le fournisseur Arsenal au montant de 275\$.

ADOPTÉ

16.4. Remorque d'arrosage – réparation

CONSIDÉRANT le relevé de bris à la remorque d'arrosage;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer ces réparations afin de lui redonner une vie utile de plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-287

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à faire effectuer les réparations nécessaires pour remettre en état la remorque d'arrosage soit environ 1 200\$ à l'estimé préliminaire.

ADOPTÉ

16.5. Pompes – poste pp4 (forgeron) - suivi

CONSIDÉRANT QU' il y est relevé un temps de pompage plus long des deux pompes depuis le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les réparations sur la pompe numéro 1 sont sous la garantie du manufacturier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire analyser les pompes au poste pp4 afin de valider notamment le fonctionnement des impulseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à faire les réparations nécessaires suite à l'estimation préliminaire numéro R16-25-0215 à la pompe 2 du poste pp4 (forgeron).

ADOPTÉ

17. Demande à la CPTAQ – pont Bourcier, montée de la rivière des Fèves

CONSIDÉRANT QUE ce dossier vise une demande d'aliénation et d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture en zone agricole des lots 276-P, 283-P, 301-P, 302-P;

CONSIDÉRANT QUE des parties de ces lots seront acquises en plus de l'utilisation d'une servitude de 457,2 mètres carrés à des fins d'utilité publique visant la reconstruction du pont Bourcier sur la montée Rivière des Fèves, enjambant la rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'exprimer dans le cadre d'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles, de lotissement et d'aliénation en zone agricole à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci doit prendre forme en étant motivée à l'aide des dix critères de l'article 62 de la LPTAA;

1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

Le potentiel des sols se caractérise par des classes 3-T selon la carte de potentiel des sols IRDA.

2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

La superficie en demande est située sur des propriétés possédant des utilisations résidentielles protégées par droits acquis ou reconnus par la Commission. Tant pour l'acquisition que l'utilisation d'une servitude à des fins d'utilité publique, ces superficies de terrain sont localisées de part et d'autre des assises pont Bourcier actuel et ne peuvent être utilisées à des fins d'agriculture.

3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Le site visé est contigu à des propriétés utilisées à des fins autres que l'agriculture. Le Ministère des Transports, Mobilité durable et l'Électrification des transports consolide la superficie de l'usage actuel afin d'assurer la reconstruction du pont existant et l'implantation d'une servitude d'utilité publique d'une durée de trois (3) ans.

4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Le projet porte sur un ouvrage d'infrastructure n'ayant pas d'impact sur les élevages. La présente demande est localisée à 400 mètres d'un élevage de chevaux appartenant à madame Charlotte Ann Nagy au 295, chemin de la Rivière-des-Fèves Nord.

5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;

Il n'existe aucun espace disponible approprié à l'intérieur du périmètre urbain.

6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

La reconstruction du pont Bourcier ne peut porter atteinte à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole. Au contraire, le pont permettra aux entreprises agricoles de traverser adéquatement la rivière des Fèves, ce qui était totalement impossible avec certaines machineries.

7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

Aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol, sur le territoire de la municipalité locale et dans la région, n'est à prévoir à l'intérieur de la réalisation des travaux de reconstruction.

8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Ce point n'est pas visé par la demande.

9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;

Si le pont n'est pas reconstruit, il sera fermé à la circulation lourde causant un long détour aux agriculteurs.

10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

La présente demande n'a pas d'effet sur la viabilité de la collectivité.

16-10-289

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la demande d'aliénation et d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, sur lots 276-P, 283-P, 301-P, 302-P, visant à la reconstruction du pont P-01767 – Pont Bourcier, selon les précédents motifs.

D'expédier la présente résolution à la Commission de la Protection du Territoire Agricole (CPTAQ).

ADOPTÉ

18. Autorisation d'occupation du domaine public

18.1. Vélo d'automne – comité des loisirs

CONSIDÉRANT l'organisation d'une randonnée vélo familiale le 23 octobre prochain sur les routes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-290 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Urbain-Premier à emprunter les routes et chemins de la municipalité de Saint-Urbain-Premier le 23 octobre 2016

ADOPTÉ

18.2. Halloween – service de sécurité des incendies

CONSIDÉRANT l'organisation par l'Association des pompiers volontaires du service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier d'une présence des pompiers sur les rues du village de Saint-Urbain-Premier;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-291 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires du service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à occuper les routes et les chemins de la municipalité de Saint-Urbain-Premier avec les véhicules de la flotte de camions du service de sécurité des incendies le jour de l'Halloween.

ADOPTÉ

DOSSIERS D'INFORMATION

19. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

20. Démission - Nathalie Roy - directrice de l'OMH

Le conseil municipal reçoit la démission de madame Nathalie Roy à titre de directrice de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier. Les membres du Conseil municipal remercient madame Roy pour les services rendus à la population.

21. Dépôt des rapports internes

21.1. Permis de construction – septembre 2016

Les statistiques des permis et des certificats du mois de septembre 2016 sont déposées.

22. Rapport des représentants des comités

22.1 Culture, bibliothèque et patrimoine

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

22.2 Embellissement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

22.3 Environnement

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

22.4 Loisirs

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

22.5 Vie communautaire et sociale

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait un rapport des activités.

22.6 Voirie

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités du mois.

22.7 Sécurité incendie

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait son rapport des activités.

22.8 OMH

Monsieur le conseiller Mario Parent fait son rapport des activités.

22.9 Sécurité publique

Monsieur le conseiller Mario Parent fait son rapport des activités.

23. Varia

Aucun varia

24. Deuxième période de questions du public

Il n'y a pas de question du public.

25. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h32.